



A.D.M.

Jérôme PETTINATO

Président

12 Route d'Echauffour
61240 LE MERLERAULT

Le Merlerault, Le 17 Décembre 2009

Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 06 Décembre 2009

ELECTION DU BUREAU :

Le bureau actuel reste inchangé :

1. Président : Monsieur Jérôme PETTINATO
2. Vice-président : Monsieur Jean-Alex GAUTIER
3. Trésorier : Monsieur Thibault RACINE
4. Secrétaire : Monsieur Gérard BESSIERE

Deux nouvelles fonctions sont créées au sein de l'Association :

1. Un poste de « Responsable Formation », Monsieur Gonzague BAIJOT, a été élu à l'unanimité.
2. Un poste de Secrétaire Général, Madame Alexandra CHAMPION, a été élue à l'unanimité.

REGULARISATION DES CONCOURS NATIONAUX :

Il a été décidé après délibération :

1. Les organisateurs de concours devront être membres de l'A.D.M.
2. Tous les organisateurs de concours sont dans l'obligation d'utiliser les mêmes feuilles de notes mises à leur disposition par l'A.D.M.
3. Chaque concours sera sur la note de 1 000 points par concurrent.
4. Chaque concours doit contenir au minimum 5 épreuves pour les catégories Open et Intermédiaires et 4 pour la catégorie Novices.
5. Les épreuves de ferrures pour les opens et les intermédiaires devront se faire sur au moins deux pieds (diagonal).
6. Les épreuves artistiques ne seront plus prises en compte dans le classement des concours.
7. Sur chaque concours l'engagement doit différer d'un minimum de 10 € pour les adhérents de l'A.D.M.
8. Pour les organisateurs qui ne suivront pas ces règles, leurs concours ne seront pas pris en compte dans le classement national et seront considérés comme concours ne comptant pour aucun classement.

CHAMPIONNAT DE FRANCE :

Suppression des finales des championnats de France. Elles seront remplacées par des coupes de France pour chaque catégorie. A chaque St Eloi, il sera décidé lors de l'Assemblée Générale quel organisateur supportera quelle coupe de France pour l'année à venir. Sera déterminé le champion de France sur les mêmes que l'année précédente, en prenant en compte le nouveau système de point et seront pris en compte les deux meilleurs concours s'il y en a quatre dans l'année et les trois meilleurs s'il y en a plus

***Siège social : M. Gérard BESSIERE - 18 Boulevard Henri IV – 75004 PARIS
Tel secrétariat : 06.62.28.05.19.***



EQUIPE DE FRANCE :

Pour déterminer quels compétiteurs seront membres de l'équipe de France, il a été décidé :

1. L'attribution des points sera distribuée aux dix meilleurs de chaque catégorie et de la manière suivante lors de chaque concours :
 - a. Première place : 11 points
 - b. Deuxième place : 9 points
 - c. Troisième place : 8 points
 - d. Quatrième place : 7 points
 - e. Cinquième place : 6 points
 - f. Sixième place : 5 points
 - g. Septième place : 4 points
 - h. Huitième place : 3 points
 - i. Neuvième place : 2 points
 - j. Dixième place : 1 point
2. Tous les points de chaque épreuve seront comptabilisés pour le classement général et préservés tout au long de l'année.
3. En cas d'Égalité pour les champions de France ou l'équipe Nationale, la moyenne du nombre de concurrents battus sera calculée et les compétiteurs ayant la meilleure moyenne seront prioritaires.
4. L'Équipe de France sera dévoilée lors de chaque St Eloi, et l'A.D.M. prendra à sa charge la remise des prix.
5. Sera prit en compte pour le classement de l'équipe de France les concours effectués pendant l'année civile.
6. Seront prit en compte les deux meilleurs concours s'il y en a quatre dans l'année et les trois meilleurs s'il y en a plus.

LES CONCURRENTS BELGES:

Ils pourront participer aux coupes de France, mais ne pourront en aucun droit faire partis de l'Équipe Nationale française.

GESTION DE L'EQUIPE DE FRANCE:

L'A.D.M. va essayer de prendre en charge certains frais de déplacements et d'inscriptions aux concours internationaux pour les membres de l'équipe de France.

Pour bénéficier de ces droits il est indispensable que les membres :

1. Soient adhérents à l'A.D.M.
2. qu'en contre partie, ils organisent un stage pour les apprentis, les bénéfices de ces stages seront reversés à l'A.D.M.



ST ELOI 2009:

Cette année la St Eloi a réuni environ 80 maréchaux.

L'A.D.M. tient à remercier monsieur Yohann POLICARD qui a organisé cet évènement et tous les fournisseurs qui ont participé :

1. Eurofers
2. FIM
3. Grégoire FAUQUEMBERGUE
4. Hoof Designers
5. AC Concepts
6. Top Gum
7. Mustad Hoofcare

Nous avons pus bénéficier de divers ateliers tels que :

1. le collage et le travail de la résine,
2. la pose de fers ACR,
3. la ferrure du cheval de sport,
4. l'intervention d'un vétérinaire sur la locomotion du cheval,
5. un concours d'apprentis.

ST ELOI 2010:

Elle sera organisée en Normandie par Thomas PICHARD.

Association pour le Développement de la Maréchalerie

M. Jérôme PETTINATO